



LES **PRIORITÉS CLÉS** DES PHARMACIENS D'OFFICINE POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE (2024-2029)

Des soins centrés sur le patient : répondre aux attentes de nos concitoyens

- ✓ Poursuivre les efforts déployés pour prévenir **les indisponibilités de médicaments** et en limiter l'impact sur les patients et les prestataires de soins.
- ✓ Renforcer la place de **la préparation magistrale** au sein de l'arsenal thérapeutique à la disposition du corps médical.
- ✓ Préserver **la qualité du médicament dispensé et du conseil associé** en maintenant le cadre légal en vigueur pour la délivrance de médicaments en ligne et hors ligne.

De nouveaux services de soins en pharmacie d'officine

- ✓ Poursuivre l'élargissement du **champ de compétences** du pharmacien d'officine (en matière de dépistage, de prescription et de vaccination) et renforcer son **autonomie** (renouvellement de traitements chroniques et suivi de soins pharmaceutiques)
- ✓ Soutenir le **développement de nouveaux services** de soins et de suivi de soins pharmaceutiques (Bon Usage des Médicaments, observance thérapeutique, transfert de données transmurales).

Un modèle économiquement durable pour la pharmacie d'officine

- ✓ Renforcer le pharmacien d'officine dans son rôle de prestataire de soins de 1^{ère} ligne en faisant évoluer **son système de rémunération** en conséquence et en lui assurant **la stabilité financière** nécessaire.

La collaboration dans la chaîne de soins

- ✓ Renforcer le rôle du pharmacien d'officine en matière de **partage de données** au niveau de la **collaboration transmurale**.

L'innovation, la technologie et la durabilité en pharmacie d'officine

- ✓ Favoriser le développement **d'outils pilotés par les données** au service des citoyens/patients, des prestataires de soins et de la politique de santé.



+32 (0)2 285 42 00
+32 (0)2 285 42 85
info@apb.be
www.apb.be

Rue Stevin 137
1000 Bruxelles
Belgique

